

COMMUNE

La Toussaint : réflexions pour nos proches défunts

Les cimetières de Bourg-en-Lavaux représentent 9300m² contenant plus de 1600 monuments funéraires.

Ces endroits sont régis par le règlement communal des sépultures et des cimetières qui précise dans son article 20 que «la famille entretient elle-même la tombe conformément aux art. 66 et 68 RDSPF». L'autorité communale, qui est responsable de l'entretien dans l'enceinte des cimetières, peut faire enlever les monuments et les plantations qui n'ont pas été autorisés ou sont susceptibles de gêner ou de présenter un danger (art.11). Elle peut interdire également toute plantation de nature à compromettre l'harmonie de l'ensemble des cimetières (art. 18).

Ces dispositions impliquent que toute tombe doit être bien entretenue selon des règles rendant ce lieu conforme à sa nature. Il convient donc pour la famille de nettoyer et de fleurir les tombes de leurs proches enterrés.

Le personnel de la voirie apporte sa contribution en effectuant l'entretien des allées sans désherbant.

En cette période l'année, la Municipalité encourage les habitants à se rendre sur la tombe de leurs proches enterrés pour procéder à son nettoyage, voire scier un arbuste devenu trop grand ou remettre en ordre leur ornement ou leur plantation.

Le règlement des sépultures et des cimetières de la commune de Bourg-en-Lavaux se trouve sur le site internet de la commune (www.b-e-l.ch). De plus, l'administration communale est à votre disposition pour répondre à vos questions.

La Municipalité

SOLIDARITÉ

Journées oranges**Le Club Soroptimist de Lavaux se mobilise contre la violence faite aux femmes**

Le 25 novembre a été déclarée, par l'ONU, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Cette problématique est mise en évidence par une mobilisation très suivie à travers le monde.

La couleur orange a été choisie pour symboliser un avenir meilleur sans violence. La campagne de sensibilisation durera jusqu'au 10 décembre.

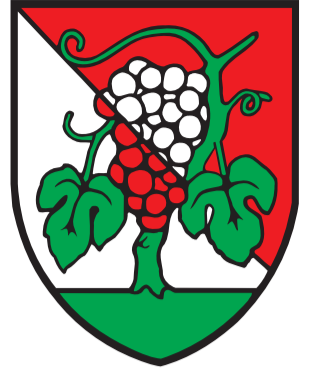
Les clubs Soroptimist exhortent les politiciens et les institutions à agir en mettant l'accent sur la prévention et sur l'équipement des structures accueillant des femmes afin qu'elles se sentent en sécurité et puissent s'exprimer librement.

Aujourd'hui encore, une femme sur trois dans le monde est concernée par ces agressions.

C'est pourquoi le Club Soroptimist de Lavaux, avec le soutien des communes de la région, se mobilise à cette occasion.

Des éclairages oranges seront visibles sur plusieurs sites dans Lavaux et notre commune et symboliseront cette action. Des panneaux explicatifs renseigneront le public.

la feuille



N° 09 – 2020

de Bourg-en-Lavaux

CULTURE

En novembre à l'Oxymore

13-15 novembre : La Vengeance du pardon
20 et 21 novembre : Conseils à une jeune épouse
27-29 novembre : Chromosome Plus

Comprendre les motifs du tueur

Il y a ceux qui adorent Eric Emmanuel Schmitt et qui ont tout lu de lui, notamment «*Oscar et la Dame rose*». Dans sa nouvelle «*La Vengeance du pardon*», adapté ici au théâtre par Jean Naguel, Eric Emmanuel Schmitt raconte une histoire vraie arrivée en France il y a quelques années: celle d'une mère qui régulièrement, ira visiter en prison, le serial tueur qui a tué sa fille. Pendant une période assez longue, cette femme dévastée va essayer de comprendre les motifs du tueur et de susciter une prise de conscience. De son côté l'homme, qui a tué plusieurs jeunes femmes, ne ressent aucune compassion. En revanche, le fait de recevoir régulièrement des visites, lui devient familier voir indispensable. La relation qui se noue est assez mystérieuse jusqu'à ce que l'on comprenne ce qu'est «*La Vengeance du pardon*». La pièce tirée du texte de Schmitt est magnifiquement interprétée par la comédienne française Sylvie Boivin et Philippe Thonney, comédien lausannois bien connu de notre région. La mise en scène de Jean Chollet y souligne avec finesse les rapports du prisonnier et de sa mystérieuse visiteuse. Un éclairage particulier du pardon.

Conseils judiciaires et éclairants pour vierges et puceaux

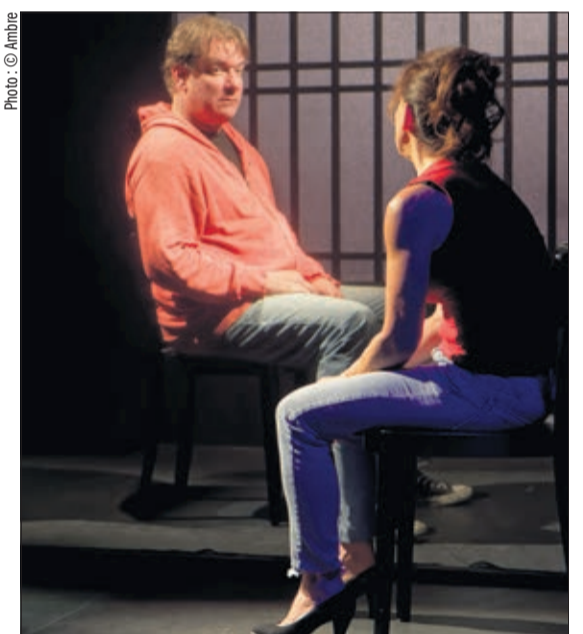
La compagnie amateur des Naiseuses vous proposera à mi-novembre de revisiter les préceptes que dispensaient les livres de nos grand-mères. Patty, Fanny et Anne-Sophie vont vous guider à grands renforts de conseils judiciaires et éclairants pour les jeunes vierges et les jeunes puceaux, et à aborder les questions délicates du vivre aux côtés de son futur conjoint ou de sa future conjointe en abordant l'art de donner et de recevoir. Sous ses aspects humoristiques, le texte aborde la condition de la femme dans des sociétés éminemment machistes et nous renvoie à certaines réalités qui ébranlent encore notre (nos) société(s) moderne(s).

Courage des proches aidants

Fin novembre c'est la comédienne Pascale Rocard que l'on a vue au cinéma, notamment dans «*Le Combat des Reines*» de Pierre Antoine Hiroz ou dans la série «*Sauvetage*» qui sera à l'honneur. Inspirée par son beau-frère Stéphane, porteur de la trisomie 21, Pascale a écrit ce texte en scène, comme une éloge à ceux qui ont un chromosome en plus. Tendresse et humour sont ses armes pour nous raconter ce qui fait la beauté de nos rapports avec ces personnes sans fard et si vraies dans leurs

réactions. Pour apprivoiser et comprendre, pour approcher ce qui parfois nous fait peur sans que l'on sache vraiment pourquoi, pour vivre une bouffée d'oxygène, ce spectacle est aussi un ode à la vie si forte, et au courage des proches aidants qui vivent le quotidien la trisomie 21.

Réservations: www.oxymore.ch



La Vengeance du Pardon

COMMUNE

Nouvelles plantations

La procédure d'abattage sur le cimetière de Rieux déposée en avril 2017 et qui n'avait pas fait l'objet d'opposition, a été stoppée en raison de la découverte de la présence de la fourmi «*Tapinoma magnum*» dans le secteur des Fortunades. Une fois la situation des fourmis maîtrisée dans le cimetière de Rieux, une section a été désaffectée puis certains arbres abattus. Pendant les mois à venir, de nouvelles plantations seront réalisées. Les essences choisies sont adaptées à notre environnement et proviennent d'une pépinière forestière vaudoise. Le plan de plantation vise à créer une ambiance agréable et la plus ombragée possible. Il fera l'objet d'une mise à l'enquête.

Sur l'esplanade du Dr Rochat, les peupliers menaçaient de tomber et durent être abattus. Ce site fait actuellement l'objet d'une petite étude d'aménagement de l'espace public. La végétalisation et notamment l'arborisation font partie de ces réflexions. La Municipalité ne manquera pas de communiquer le résultat de l'étude.

Le terrain séparant l'écopoint de Pra Grana de la route a également fait l'objet de nouvelles plantations. L'espace est relativement restreint et doit satisfaire aux règles de plantations en bordure de routes. Ainsi deux arbres fruitiers ont pu être plantés; ils sont entourés d'arbustes de nos régions et proviennent de la pépinière forestière de Genolier.

La Municipalité

NATURE

Abattage d'arbres

Un arbre fait partie intégrante du patrimoine naturel et culturel de notre territoire et son abattage provoque des émotions et de l'incompréhension, notamment dans un contexte mondial environnemental en plein bouleversement.

Tout projet d'abattage d'arbres doit faire l'objet d'une demande adressée à la Municipalité. Pour décider d'un abattage, la Municipalité analyse la situation, peut faire appel à un spécialiste, tel que le garde forestier, ou effectuer une tomographie, c'est-à-dire une radiographie de l'intérieur de l'arbre. Si la demande est validée, l'avis d'abattage est affiché au pilier public pendant 20 jours. Toutes les demandes d'abattage font l'objet d'une compensation qualitative et quantitative. Durant la période d'affichage au pilier public, la population peut déposer une opposition à la décision municipale.

La Municipalité élaborera prochainement un projet de règlement et de plan de classement des arbres. Le nouveau règlement aura comme avantage d'offrir une protection de l'ensemble des objets situés sur le territoire communal. Il permettra également une protection en fonction de critères simples prédéfinis et mesurables.

Le plan de classement, quant à lui, permettra notamment de différencier la protection des objets en fonction de leur valeur biologique, climatique, culturelle, fonctionnelle, paysagère ou de leur implantation dans le territoire.

La Municipalité est convaincue que la protection des arbres sera ainsi assurée en regard de leur rôle dans la biodiversité, ainsi que dans le paysage.

La Municipalité